

Questions orales

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. Le député a-t-il une question à poser? Il s'est contenté d'énumérer bien des choses.

M. Blenkarn: Oui, bien sûr. J'y arrive.

Mme le Président: Alors écoutons la question.

M. Blenkarn: Madame le Président, nous en arrivons à ma question. Où sont les rapports? Pourquoi n'ont-ils pas été déposés? Pourquoi le gouvernement du Canada laisse-t-il Canadair passer outre à la loi?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne peux accepter ce qu'a dit le député au début de sa question. Je me trompe peut-être mais je ne pense pas que la fin de l'année soit arrivée pour Canadair. Je vais me renseigner. Comme mon collègue, je tiens à ce que la loi sur l'administration financière soit respectée.

M. Blenkarn: Il est étonnant que le président du Conseil du Trésor ignore à quelle date prennent fin les exercices des sociétés dont il a la responsabilité.

L'APPROBATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor sait également qu'aux termes de l'article 70 de la loi sur l'administration financière, le budget des dépenses d'immobilisation d'une société de la Couronne doit être approuvé par le gouvernement et déposé à la Chambre. Comment le ministre peut-il se présenter à la Chambre en réclamant 240 millions pour Canadair . . .

M. Nielsen: A genoux.

M. Blenkarn: Sans même déposer le budget des dépenses d'immobilisation, tout en affirmant que cet argent servira à accroître le capital de la société?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, cette demande de crédit supplémentaire sera étudiée par les comités compétents de la Chambre. Les comités concernés voudront sûrement s'assurer qu'ils ont toutes les données financières dont ils ont besoin. D'ailleurs je communiquerai avec le ministre responsable pour l'aider à fournir toutes les données acquises.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et a trait au projet de loi concernant la Corporation de développement des investissements du Canada. Je dois dire au ministre que nous, du Nouveau parti démocratique, estimons que les sociétés de la Couronne doivent rendre des comptes, être exemptes de favoritisme et qu'elles doivent agir ouvertement si l'on veut qu'elles continuent d'exister.

Si le ministre se donnait la peine d'examiner le projet de loi, ne s'accorderait-il pas à dire avec moi que les personnes associées à la CDIC se recrutent dans la même vieille bande, les

Strong, Bell, Austin et Cohen, soit le vieux clan du PEN, le retour des Jedi si vous préférez, qui ont la réputation d'être élitistes et indépendants, peu disposés à rendre des comptes au Parlement? Comment le ministre peut-il dire que la CDIC est responsable et rendra des comptes au Parlement alors qu'en fait elle sera presque complètement régie à coup de décrets du conseil?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, je suis un peu étonné de la question du député, parce que j'ai été agréablement surpris quant à moi de lire en manchette dans un quotidien aujourd'hui justement que la nouvelle Corporation permettrait aux parlementaire, et au public en général d'abord, d'obtenir plus d'information sur ce qui se passe au sein de ces sociétés, et également aux parlementaires d'interroger les responsables de la gestion de ces sociétés et de rendre des comptes au Parlement. Des dispositions du projet de loi obligeront la société mère à déposer régulièrement des plans financiers des sociétés affiliées, ce qui permettra aux parlementaires de poser des questions, d'obtenir une meilleure information sur la gestion, et de rendre des comptes de façon beaucoup plus détaillée aux autres parlementaires et au public en général sur la gestion et le fonctionnement de ces sociétés.

[Traduction]

M. Waddell: Il faudrait que le ministre ait essayé de contester un décret du conseil, comme je l'ai fait à propos du pipeline. Il m'a fallu trois ans pour obtenir l'audience d'un tribunal.

M. Lalonde: Vous n'avez pas eu gain de cause.

LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire de portée plus générale. Si le ministre se donne la peine de lire le projet de loi, il verra qu'il comporte des objectifs contradictoires. Il s'agit tout d'abord de privatiser. Deuxièmement, de disposer d'un droit de regard sur l'industrie, afin d'obtenir des renseignements sur les sociétés. Enfin, il y est question d'un plan, ce qui fait davantage penser à la planification économique moderne et socio-démocrate. Le ministre pourrait-il nous dire lequel de ces trois objectifs est le véritable?

M. Hnatyshyn: Souriez, Svend.

M. Waddell: Je sais que les conservateurs ne sont pas d'accord. Ils veulent la liquider.

M. Beatty: Qui l'achèterait?

M. Waddell: Le gouvernement se propose-t-il en fait—car cet objectif demeure ambigu—de commencer à faire de la planification économique moderne pour résoudre la crise du chômage qui sévit au Canada, en recourant en partie à des sociétés de la Couronne ou cherche-t-il tout simplement à fournir à la vieille bande des Austin et Cie un instrument, un outil qui leur permette de se livrer à des jeux de puissance et de laisser dans le vague les intentions du gouvernement?